

Fédération Syndicale Unitaire Y de Dôme

N°54
S
O
M
M
A
I
R
E

Décembre
2007

Prix du
Numéro
0,30 €

Page 1 : Édito : Le combat continue
Page 2 : Suppression des BEP - Généralisation des Bacs PRO en trois ans - Avis de tempête !
Page 3 : La FSU avec RESF (Réseau éducation sans frontières) - Un combat de tous les instants !
Page 4 : Expérimentation du livret de connaissances et de compétences - Résultats des élections chez les infirmiers et

Dispensé de timbrage

CTC Clermont-Fd

Déposé le 13-12-2007

Maison du peuple - 29 Rue Gabriel Péri - 63 000 CLERMONT-FD

Tel. : 04 73 31 24 83 - Fax : 04 73 31 76 87 - email : fsu63@fsu.fr

Site web : <http://auvergne.fsu.fr>

Bulletin de la FSU du Puy de Dôme - Trimestriel - N°CPPAP 0311 S 07820 - N°ISSN 1247 - 2573

Directeur de la publication : Claude Delétang

Le combat continue !

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

La période récente a été marquée à la fois par une défiance accrue de l'opinion vis à vis de la politique économique et sociale menée par Nicolas Sarkozy et son gouvernement, notamment sur la question du pouvoir d'achat, et par une mobilisation sociale marquante. Avec le fort mouvement des régimes spéciaux, la réussite de la grève des fonctionnaires du 20 novembre, également celle de l'Anpe, le 27 novembre, la journée d'action de la justice le 29, les mouvements étudiants, lycéens et des personnels contre la LRU et le budget 2008, ont marqué le paysage social ces dernières semaines. Ce mouvement étudiant et lycéen, montre au-delà de la LRU, l'inquiétude grandissante des jeunes sur leur avenir. Les derniers événements en banlieue montrent que rien n'a été réglé sur le fond après les crises de 2005. Les inégalités dans la société ont continué à progresser, la ghettoïsation de certains quartiers est toujours bien réelle, les questions d'emploi, de services de proximité ne sont pas réglées. Dans ces conditions, les sentiments d'injustice et d'exclusion ne peuvent que se développer. La seule réponse à cette jeunesse est bien souvent la brutalité policière. Il est grand temps que le gouvernement prenne la mesure de la fracture sociale actuelle. Le discours du président ne décrivant les derniers événements que comme des actes crimi-

nels à réprimer est particulièrement caractéristique de la volonté d'ignorer celle-ci.

La FSU considère comme indispensable un puissant mouvement unitaire dans l'éducation. Dans cette perspective une nouvelle journée d'action nationale avec grève et manifestations en janvier est nécessaire. La FSU la propose aux personnels et recherche l'unité la plus large sur cette proposition. Si une décision unitaire n'est pas possible la FSU prendra ses responsabilités lors d'une réunion statutaire le 20 décembre en tenant compte si nécessaire des éventuelles décisions des fédérations de fonctionnaires. Dans ce cadre, la FSU soutient l'action intersyndicale engagée dans l'enseignement agricole public du 10 au 14 décembre et la grève ainsi que la manifestation nationale du 14 décembre qui la concluront. La FSU continuera aussi à s'opposer à la fusion ANPE/UNEDIC et à apporter tout son soutien à la lutte des personnels notamment lors de la grève nationale du 18 décembre ainsi qu'à l'action intersyndicale régionale dans l'enseignement professionnel du 18 décembre.

Michel Bouchet

**Une nouvelle journée d'action nationale
avec grève et manifestations en janvier
est nécessaire !**

SUPPRESSION DES BEP GÉNÉRALISATION DES BACS PRO EN TROIS ANS AVIS DE TEMPÊTE !

Sans aucune discussion ni concertation et alors qu'un rapport de l'inspection générale avait rendu un avis critique négatif sur l'expérimentation du bac professionnel en trois ans le Ministre de l'éducation nationale a décidé la généralisation de celui ci à un rythme accéléré.

Cela a pour conséquence :

- ☞ la suppression des formations de BEP à court terme dans la quasi totalité des filières tertiaires, industrielles et agricoles.
- ☞ le premier niveau de formation professionnel réduit au seul CAP à vocation d'insertion professionnelle immédiate.
- ☞ le report de la rénovation pourtant urgente des BEP tertiaires

Ces mesures correspondent pour l'essentiel à des objectifs d'économie budgétaire et ne font que peu de cas de l'élève et de sa formation. La mission de service public de l'Enseignement professionnel consiste à accueillir l'ensemble des élèves qui s'orientent vers cette voie afin de leur assurer de façon progressive et adaptée à leur profil un niveau de qualification le plus élevé possible. L'accueil en BEP des élèves de classe de troisième permet souvent une orientation positive et place nombre de ces élèves en situation de réussite. La suppression des BEP ne peut qu'entraîner un accroissement des sorties sans qualification car de nombreux élèves ne pourront accéder à un bac professionnel trois ans au lieu de quatre actuellement. Cela d'autant plus que les exigences de ces bacs pro devraient être augmentées pour permettre selon le ministre une poursuite d'étude massive en BTS et DUT.

Ce dispositif ignore donc les élèves en difficulté dont l'avenir ne saurait se régler par la seule orientation vers des CAP qu'ils soient à vocation professionnelle ou sociale, ou par le recours massif à l'apprentissage.

La FSU considère indispensable le maintien des sections de BEP dans les lycées professionnels et rappelle son attachement au développement du bac

professionnel en deux ans après le BEP. La décision ministérielle est à relier à la volonté de réduire considérablement le nombre de personnels et aux projets concernant les lycées généraux et technologiques qui devraient être connus en Janvier (réduction du nombre de filières et d'options, regroupement, etc...) qui devraient être connus en Janvier. Nous sommes confrontés à une régression brutale du système éducatif. Les mesures annoncées impliquent des suppressions massives de postes, de sections, de filières voire de Lycée professionnels.

La FSU appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser dans l'unité la plus large pour exiger le retrait des modifications imposées qui mènent à une dénaturation profonde et à une fragilisation inacceptable de la voie professionnelle initiale de l'enseignement public et laïque.



Ce qu'en dit l'inspection générale :

« Le parcours en trois ans n'est qu'un élément de réponse qui ne concerne qu'une faible partie des publics ». « Enfin, il y a lieu de souligner qu'une grande majorité d'élèves ne peut pas suivre un parcours vers un baccalauréat en trois ans au terme du collège et à ce titre ils ne doivent pas être oubliés, en fermant trop rapidement les sections de BEP ».

Les dégâts de l'illettrisme !

Il y a quelque semaines, les lycées professionnels et leurs personnels étaient invités à participer à l'élaboration des projets d'établissements. Parallèlement la région invitait, via les COTEF à émettre des vœux en matière d'évolution des structures. Un cabinet privé parvenait même au terme d'un laborieux copié-collé à les synthétiser. Hélas confirmant la « baisse dramatique du niveau en lecture », les autorités rectorales n'ont pas réussi à les lire ou du moins à les assimiler. C'est ce qui explique probablement qu'elles n'en aient tenu aucun compte dans leur acceptation précipitée d'une réforme menée à la hussarde et en tout point contraire à ce que les établissements avaient fait remonter !

Comme disait le regretté Coluche : « Dites moi ce que vous voulez, je vous dirai comment vous en passer. »

Francis Vergne

Les lycées professionnels seront en grève le mardi 18 décembre

Rassemblement devant le rectorat à 10h

Assemblée générale à 11h 30

Salle n°7 au centre Jean Richepin (en face du lycée Sidoine Apollinaire)



La FSU avec RESF (Réseau éducation sans frontières)

Un combat de tous les instants !

Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, on peut lire entre autres :

- ☞ “ Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ”
- ☞ “ Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité ”

La FSU condamne la politique gouvernementale qui stigmatise la population étrangère et crée pour elle encore plus de précarité, qui bafoue le droit de vivre en famille, le droit à la scolarité et le droit d'asile au mépris des textes internationaux signés par la France, qui conduit à s'attaquer aux personnels médico-sociaux, qui fait de la solidarité un délit.

La FSU rejette cette politique meurtrière, souvenons-nous des décès tragiques de Chunlan à Paris et d'Ivan à Amiens.

La FSU rejette cette politique du chiffre qui pousse à la multiplication des arrestations de jeunes scolarisés et à la séparation de familles.

La FSU rejette cette politique d'annihilation des droits de solidarité, pensons au non-renouvellement par le préfet du Puy-de-Dôme de l'agrément de trois psychiatres consultants internationaux pour Médecins sans frontières, à la mise en garde à vue de deux assistantes sociales de l'association France Terre d'Asile, à Catherine BERNARD, assistante sociale à Belfort, à Florimond GUIMARD à Marseille, à François AUGUSTE à Lyon, les 4 militants à Méru, dont Martine DEPRIESTER, et tant d'autres encore.

Face à cette politique menée par le tandem Sarkozy-Hortefeux, la FSU réaffirme sa solidarité avec l'ensemble des personnes poursuivies pour aide aux sans papiers et pour des actes de désobéissance civique. La FSU signe et

appelle à signer la pétition “ Non à la pénalisation du travail social ”. La FSU exige dès maintenant du gouvernement qu'il cesse d'expulser les jeunes scolarisés ou les parents d'enfants scolarisés.

Au-delà, la FSU réaffirme sa demande de régularisation de tous les sans-papiers.

Au plan local, les parrainages des sans papiers se poursuivent. Le dernier en date, le samedi 1er décembre, à la mairie de Menat a vu 11 sans papiers parrainés civilement par 11 parrains dont des militants FSU. Pourquoi pas vous ? Rendez vous sur le site www.educationsansfrontieres.org pour vous informer.



Les sans papiers ont besoin de vous, il faut payer leurs avocats, fournir des vêtements, des couches et du lait pour les enfants (les CADA, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, n'ont plus de subvention pour subvenir à leurs besoins). Vous pouvez faire un don par chèque à l'ordre de : “Pascal Martin compte Resf” et l'envoyer à FSU63, 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand.

Le Noël des enfants sans-papiers se déroulera Salle Abbé Prévost mercredi 19 décembre, quartier La Glacière, à côté de La Poste de 15H à 19H. Vous pouvez y venir et nous sommes preneurs de jouets pour des très petits et jusqu'à 13 ou 14 ans. On peut déposer ces jouets au local de la LDH/Resf Centre municipal Jean Richepin, rue Jean Richepin 63000 Clermont-Ferrand, le lundi à partir de 18H et le jeudi à la même heure.

Ils ont besoin de nous.

Claude Delétang

Liens utiles :

Pour voir le film "Laissez les grandir ici !" <http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article4631#film>

La pétition au même intitulé se trouve en bas de la page

Pour signer la pétition "Non à la pénalisation du travail social !" "

<http://www.abri.org/antidelation/Non-a-la-penalisation-du-travail>

Pour télécharger le « Manifeste des Innombrables » :

<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article9936>

Expérimentation du livret de connaissances et de compétences

Un « livret de connaissances et de compétences », proposé par le ministère est expérimenté cette année scolaire 2007-2008 dans les écoles d'une circonscription du Puy-de-Dôme, celle de Riom Limagne.

Ce livret personnel enregistre la validation progressive de chacune des 7 grandes compétences du socle commun :

- ☞ la maîtrise de la langue française,
- ☞ la pratique d'une langue vivante étrangère,
- ☞ les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique,
- ☞ la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication,
- ☞ la culture humaniste,
- ☞ les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative.

Il inclut également des attestations : sécurité routière, prévention et secours civique, Brevet Informatique et Internet, connaissances et compétences acquises en langue vivante étrangère dans un cadre de référence européen.

Quatre paliers de validation seraient retenus :

- ☞ en fin de CE1 (cycle des apprentissages fondamentaux),
- ☞ en fin de CM2 (cycle des approfondissements),
- ☞ en fin de 6° (cycle d'adaptation),
- ☞ en fin de 3° (cycle d'orientation).

Il sera visé pendant la scolarité de l'élève en école primaire par le conseil de cycle de l'école.

Le seul outil à disposition des enseignants pour construire les évaluations nécessaires n'est qu'une grille de référence.

Un livret d'évaluation, sous cette forme, constitue donc une charge de travail supplémentaire et inutile pour les enseignants.

La formulation de compétences est beaucoup trop vague pour rendre compte des compétences réelles d'un élève.

D'un point de vue éthique, de la même façon que nous avons dénoncé le fichage des élèves à travers le logiciel Base élèves, il nous semble dangereux de renseigner ce livret. Il note des attitudes (« fait preuve d'esprit critique... manifeste sa motivation... prend des initiatives ») dont l'évaluation peut être subjective et risque de stigmatiser l'enfant et d'entraîner une perte de confiance pour l'élève et sa famille tout au long de son parcours scolaire et personnel.

Il institutionnalise le socle commun des compétences. Il en constitue la trace et la vitrine pour l'opinion publique.

Il nous semble inacceptable que la seule ambition de l'école soit d'atteindre le socle commun et l'obtention de ce livret présenté comme « diplôme minimum » de fin de scolarité.

La mission de l'école de la République de faire réussir TOUS les élèves est donc bien officiellement remise en cause !

Le SNUipp-FSU suivra attentivement la mise en place de l'expérimentation dans les écoles concernées et informera l'ensemble de la profession des enjeux de la mise en place de ce premier instrument au service du socle commun.

*Rosine Capelli - Sophie Guillaumin -
Joëlle Masson*

Résultats des élections chez les infirmiers et infirmières de l'Éducation Nationale en décembre 2007

Le dépouillement des élections professionnelles intervenues chez les infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont le scrutin avait lieu le 4 décembre 2007, s'est tenu le 6 décembre.

Avec un taux de participation de 69,21% et une augmentation du corps électoral de 455 agents, le SNICS, syndicat des infirmières de la FSU, augmente sa représentativité de 7 points au niveau national et remporte 5 sièges sur 7 à la CAPN. Avec 2791 voix et 61,65% des suffrages, il devance de 1511 voix la 2ème organisation, le SNIES/UNSA Éducation 1234 voix soit 28,27%). La 3ème organisation, le SNAIMS/CAT, recule de 3 points par rapport aux élections précédentes de 2004 (294 voix soit 6,49%). Quant aux 3 autres organisations présentes à ce scrutin elles totalisent moins de 5% des suffrages (Le SGEN CFTD : 85 voix 0 siège, le SNIEN/FO : 74 voix 0 siège et le SNALC/CSSEN : 48 voix 1 siège à la Réunion. La CGT qui ne présentait pas de liste nationale mais 3 listes académiques n'a remporté aucun siège).

Au niveau des académies, le SNICS gagne 10 nouveaux sièges soit un total de 79 sièges sur 116. Il a

maintenant des élus dans l'ensemble des commissions administratives paritaires académiques y compris dans les académies d'outre mer. Alors que le SNICS était absent des académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, il remporte 2 sièges sur 3 en Guadeloupe et à la Martinique et tous les sièges à la Guyane. Il progresse par ailleurs à la Réunion puisqu'il gagne un 3ème siège sur 4.

Pour l'académie de Clermont-Ferrand notre taux de participation au recensement était de 84%, le SNICS/FSU gagne cette élection avec 68,66% des voix et remporte un siège supplémentaire au niveau des CAPA portant le nombre de délégués à 3 sur 4, confortant ainsi sa place parmi les infirmières et infirmiers de notre académie. C'est donc avec joie que nous vous communiquons ces résultats, nous remercions tous ceux qui nous font confiance (Collègues) ainsi que toute l'organisation de la FSU (syndicats, représentations régionale et départementales) qui nous apportent soutien et aide dans nos combats.

André Marol